

COMMUNE DE VARREDES

**Nombre de membres
en exercice** : 19**Présents** : 14**Votants** : 17**Procès-verbal de la séance du mardi 06 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le six février à 20 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoquée le 31 janvier 2024, s'est réunie sous la présidence de Monsieur MESSANT Francis.

Sont présents :

Francis MESSANT, Georges THERRAULT, Michèle DAOUST, Christine VALET, Philippe VIGNAL, Philippe BALEMBOIS, Carole DOS SANTOS, Marlène PEYRE PRADIER, Sébastien DENIS, Estelle LANTENOIS, Océane COLIN, Jean-Marc MOREAU, Ludovic SAULNIER, Jean-Philip EIMECKE

Représentés :

Maurice-Olivier VANDEVOORDE par Georges THERRAULT,
Sylvain GOBERT par Sébastien DENIS,
Bruno NAVE par Ludovic SAULNIER

Excusée : Joana DA ROCHA ARAUJO**Absente** : Valérie CAMUS**Secrétaire de séance** : Carole DOS SANTOS

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023
- 2) Remplacement de luminaires de l'éclairage public rue Victor Clairret
- 3) Demande de subvention pour le parcours de vitalité
- 4) Projet de vente d'un bien
- 5) Création d'un poste
- 6) Assurance des risques statutaires du personnel
- 7) Adhésion à la convention unique de Centre de Gestion pour les missions optionnelles
- 8) Affaires diverses

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

2) Travaux éclairage public rue Moreau Duchesne et rue Victor Clairret (DE 2024 01)

Monsieur THERRAULT rappelle que lors de réunions précédentes, les projets de remplacement de luminaires rue Victor Clairret et rue Moreau Duchesne avaient été acceptés par le conseil municipal et des demandes de subventions avaient été déposées séparément auprès du SDESM.

Ce dernier souhaitant regrouper ces deux opérations en un seul dossier, le conseil municipal est invité à délibérer de nouveau.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le programme de travaux d'éclairage public Rue Moreau Duchesne et Rue Victor Clairret pour un montant estimé de 34 050 € H.T., subventionné à hauteur de 10 215 € et transfère au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.

3) Demande de subvention pour le parcours de vitalité (DE 2024 06)

Monsieur le Maire rappelle que des demandes de subventions pour la création d'un parcours de vitalité, de l'extension de la mairie et de la rénovation de la salle polyvalente ont été déposées auprès d'une part du Conseil Départemental dans la cadre du Fonds d'Aménagement Communal et d'autre part auprès de Conseil Régional dans le cadre du Contrat d'Aménagement Régional.

Bien que les projets aient été présentés en amont du dépôt des subventions, le Conseil Régional indique que le parcours de vitalité n'entre pas dans les critères du CAR, mais qu'il existe le dispositif "Aide aux équipements sportifs de proximité" pour ce type d'équipements.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter cette subvention.

4) Devenir de biens sans maître incorporés dans le domaine communal (DE 2024 05)

Monsieur le Maire rappelle que suite à une procédure de reprise d'un bien sans maître, la commune est devenue propriétaire du bien sis 61 rue Victor Clairét, cadastré section I n° 813, 815 et 860, composé d'une maison d'un garage et d'un terrain de 35 centiares. Compte-tenu de l'état dégradé de la maison et du garage, du coût important de remise en état et de sa situation, Monsieur le Maire propose de mettre en vente ce bien. Le conseil municipal, par 14 voix pour et 3 abstentions (Monsieur SAULNIER et son pouvoir et Monsieur EIMECKE), adopte le principe de cession des biens sis 61 rue Victor Clairét, cadastré section I n° 813, 815 et 860, composé d'une maison d'un garage et d'un terrain de 35 centiares, et autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches préalables nécessaires à la mise en vente de ces biens (recours à une agence immobilière, estimation par le service des domaines, réalisation des différents diagnostics réglementaires, etc)

5) Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe (DE 2024 02)

Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'un agent peut bénéficier d'un avancement de grade et propose de créer ce poste.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1er mars 2024.

6) Mandatement du centre de gestion pour un marché d'assurance des risques statutaires (DE 2024 03)

Le contrat d'assurance statutaire pour le personnel, arrivant à échéance au 31 décembre 2024, le centre de gestion propose, pour le compte des collectivités, le lancement d'un appel d'offres pour un nouveau contrat d'assurance à effet du 1^{er} janvier 2025 d'une durée de 6 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à donner mandat au centre départemental de gestion pour ce nouveau contrat.

7) Adhésion à la convention unique des missions optionnelles de centre de gestion (DE 2024 04)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer la convention proposée par le centre de gestion pour les missions facultatives. Elle porte sur les conseils statutaires des agents en matière de carrière, retraite, hygiène... Seules les prestations utilisées sont facturées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette convention l'année 2024.

8) Affaires diverses

Monsieur le Maire rappelle la date des prochaines élections européennes, le 9 juin 2024 et demande aux conseillers municipaux de bloquer cette date dans leur agenda, pour la tenue du bureau de vote.

Monsieur THERRAULT indique que l'enquête publique pour le SDRIF est en cours et qu'aucun point particulier est à noter pour la commune.

En l'absence de Madame DA ROCHA ARAUJO et de Monsieur GOBERT, Monsieur le Maire rapporte les projets :

de la commission "Cadre de Vie" : décoration pour la Saint-Valentin, chasse aux oeufs de Pâques, préparation de la fête de la musique du 21 juin.

de la commission "Bien-être et santé" : le 7 avril journée nettoyage de la nature, marche de Noël en décembre prochain.

Il ajoute que Monsieur Patrice HURTAUD, Président du club de judo, a reçu la récompense "Bénévole de l'année" de la CAPM.

Monsieur VIGNAL fait remarquer qu'il a constaté une vitesse excessive des véhicules sur le CD 405 notamment aux entrées de village Avenue Guy Denis et Avenue des Américains. Il souhaite que des aménagements soient réalisés pour réduire la vitesse.

Monsieur le Maire lui demande qu'il présente des propositions d'aménagement qui seront étudiés en commission et lui rappelle que le CD 405 est sous l'autorité des services du Département et que tout aménagement doit être validé par ce dernier.

Monsieur DENIS demande qu'un point soit réalisé sur le ramassage des bio-déchets. Il est rappelé que la CAPM en partenariat avec le SMITOM met gratuitement à la disposition

des particuliers un composteur. Il est possible d'en réserver en allant sur le site de la CAPM.

Par ailleurs, les commissions Cadre de vie et Bien-être et santé travaillent en collaboration avec le SMITOM pour la mise à disposition de composteurs collectifs. Une étude est également en cours pour collecter les déchets de la cantine scolaire.

Séance levée à 21 heures 35.